

• Le Transport des animaux

Le transport d'animaux est soumis à de nombreuses réglementations.

Jusqu'au 1er février 2010, il est possible de faire une demande de convoyeurs d'animaux auprès de la DSV afin d'obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV)

[Suivez les évolutions réglementaires du transport](#)

[Nous vous alertons depuis le mois de mars 2008](#)

Article mis en ligne le 12/01/2010.